

Cette brochure explique comment effacer un casier judiciaire de mineur pour les registres d'un tribunal du Maryland et les dossiers de police uniquement.

Qui a recours à un effacement ?

Réponse : Les accusés dans **les affaires pénales** au Maryland ou les personnes qui ont un casier judiciaire de mineur dans le Maryland.

Cette brochure explique seulement comment effacer un casier judiciaire de mineur. Si vous souhaitez effacer un casier judiciaire d'adulte, veuillez consulter la brochure *Comment puis-je effacer mon casier judiciaire ?*

Qu'est-ce qu'un casier judiciaire de mineur ?

Réponse : Un registre du tribunal et un dossier de police à propos d'un mineur qui :

- a été présumé ou jugé délinquant ;
- a été présumé ou jugé comme ayant besoin de supervision ;
- a reçu une citation pour infraction.

Pour en savoir plus

Lire la loi

du Code du Maryland, Tribunaux et procédures judiciaires § 3-8A-27.1

People's Law Library du Maryland (bibliothèque juridique)

peoples-law.org/introduction-juvenile-record-expungement

Services aux familles et aux mineurs, système judiciaire du Maryland

mdcourts.gov/family/juvrecordexpungement

Formulaires judiciaires

mdcourts.gov/courtforms

Bibliothèques publiques de droit

mdcourts.gov/lawlib
ou appeler le 410-260-1430

mdcourts.gov/accesstojustice

410-260-1258

Comment puis-je effacer mon casier judiciaire de mineur ?



mdcourts.gov

J'ai un casier judiciaire de mineur. Puis-je faire une demande d'effacement ?

Oui, si :

TOUT ce qui suit est vrai :

- Vous êtes âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- Au moins deux années se sont écoulées depuis la dernière action officielle sur votre casier judiciaire ;
- Vous n'avez jamais été jugé(e) délinquant(e) ou vous n'avez pas été jugé(e) délinquant(e) plus d'une fois ;
- Vous n'avez pas été condamné(e) pour un délit depuis votre affaire de mineur ;
- Vous n'avez pas de requête de délinquance ou de poursuites pénales en cours ;
- Vous n'avez pas été jugé(e) délinquant(e) pour une infraction qui, si elle avait été commise par un adulte, serait un délit majeur, un acte de violence ou un délit sexuel au quatrième degré ;
- Vous n'avez pas eu à vous enregistrer comme délinquant(e) sexuel(le) au Maryland ;
- Vous n'avez pas été jugé(e) délinquant(e) pour une infraction impliquant l'usage d'une arme à feu au moment où les actes de violence ont été commis ;
- Vous avez entièrement versé toute restitution monétaire ordonnée par le tribunal dans l'affaire de délinquance.

ET

UNE des situations suivantes a eu lieu :

- Le bureau du procureur de l'État a enregistré un non-lieu (nolle prosequi) ;
- La requête ou la citation pour délinquance ou un enfant ayant besoin de supervision a été rejetée ;
- Le tribunal, lors d'une audience juridictionnelle, n'a pas jugé que les allégations dans la requête ou la citation étaient véridiques ;
- Une audience juridictionnelle n'a pas eu lieu dans les deux années suivant le dépôt d'une requête ou d'une citation
- Le tribunal, lors d'une audience décisionnelle, a jugé que vous **n'aviez pas** besoin d'encadrement, de traitement ou de réinsertion ;
- Le tribunal, lors d'une audience décisionnelle, a jugé que vous **aviez** besoin d'encadrement, de traitement de réinsertion.

Lorsque le tribunal étudie votre requête d'effacement, il doit tenir compte de CHACUN des points suivants :

- Votre meilleur intérêt ;
- Votre stabilité au sein de la communauté ;
- La sécurité du public.

Comment dois-je déposer une demande d'effacement ?

- Remplissez une requête d'effacement de casier judiciaire de mineur (Formulaire JUV -11-601).
- Déposez en personne la requête d'effacement remplie et signée ou envoyez-la par courrier au greffe du tribunal où la requête ou la citation ont été déposées.
- Si la loi l'exige, le tribunal enverra une copie de votre requête à :
 - certaines victimes dans votre affaire ;
 - certains membres de la famille de la victime ;
 - au bureau du procureur de l'État.

Le tribunal peut, ou non, fixer une audience.

- Si personne ne dépose d'objection, le tribunal peut **accéder à votre requête** sans audience.
- Si vous ne répondez pas aux exigences de la loi, le tribunal peut **refuser votre requête** sans audience.

Si votre requête d'effacement est refusée, vous pouvez faire appel de la décision du tribunal.